Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260407-D2026_04_07_06-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 7 Avril 2026

Convocation du :	*31 mars 2026*
Date d'affichage :	*31 mars 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/04/07/06 — **Nomenclature 5.3**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet : Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE) : Désignations des délégués

M. Le Maire informe que le SDE22 est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, composé de 36 délégués des communes et 11 délégués des EPCI. C'est ce Comité Syndical qui gère par ses délibérations les affaires du Syndicat.

Les élections municipales marquant la fin de mandature du SDE22, les communes et EPCI doivent désigner leurs représentants au Syndicat d'Énergie.
Pour le territoire de GPA, ces désignations se font en trois étapes :
- Les communes désignent leurs délégués (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- Les 61 délégués communaux seront réunis pour élire parmi eux 5 membres au Comité Syndical (qui compte 37 membres issus des communes) ;
- Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués, puis 11 membres du Comité Syndical.
- Lors de la séance d'installation du Comité Syndical le 19 juin 2026, les 48 membres (37+11) éliront le Président et les Vice-Présidents.

A l'unanimité des votants, sont désignés Délégués de la commune au SDE 22 les conseillers municipaux suivants :
Titulaire : M. Richard PERRIN - Suppléant : M. Bruno LEBRETON

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE